



Destruction de clôture mitoyenne

Par **Sandrine68**, le **12/07/2016** à **08:53**

BonjourrnJ'habite dans une copropriété de 8 parcelles Avec des jardins mitoyens séparés par un grillage standard vert(hauteur 1m environ). Ces séparations datent de la construction du bâtiment. Ayant deux chats j'ai posé (après autorisation du syndic)dès mon aménagement un filet spécial autour de mon jardin (très fin et vert donc très discret). Tout allait bien sauf que hier en rentrant j'ai découvert que ma nouvelle voisine à ôter le grillage mitoyen sous prétexte que le filet suffisait à séparer les jardins. Elle se sert maintenant des piquets et rembardes qui faisaient partie de la clôture grillagée pour accrocher des balconnières de fleurs et de plantes aromatiques. A-t-elle le droit d'enlever simplement le grillage ? Un filet à Chats n'a pas pour but de délimiter le terrain. Si je décide d'enlever ce filet il n'y aura plus aucune séparation. Moi je tiens à avoir mon jardin délimité et protégé, quelle est la démarche à suivre ? Dois-je remplacer le grillage à mes frais ou dois-je lui demander de remettre en état la clôture à ses frais ? Merci de vos conseils car je dois dire que je n'ai pas fermé l'oeil de la nuit.

Par **Lag0**, le **12/07/2016** à **08:56**

Bonjour,rnVoyez avec votre syndic.

Par **Sandrine68**, le **12/07/2016** à **09:09**

Malheureusement le syndic pense que la clôture n'est pas une obligation et que si je veux clôturer c'est à mes frais malgré le fait que ce grillage à toujours été là et dans tous les jardins. Dans le règlement de copro il est inscrit que les séparations grillagées des lots sont

mitoyennes et privatives. Cela a-t-il une importance ?

Par **Lag0**, le **12/07/2016** à **11:21**

D'accord, cette dernière information est importante !
Puisque clôture mitoyenne, le voisin n'avait pas le droit d'y toucher sans votre accord. Vous pouvez donc exiger qu'il la remette à l'identique.

Par **Sandrine68**, le **12/07/2016** à **11:27**

Merci beaucoup pour cette réponse claire et rapide.
Très bonne journée.